

La Poste
Memorandum de la CGT

SOMMAIRE

Préambule : La Poste, un service public vital.....	2
Revitaliser La Poste, service public, assurer l'avenir de La Poste et des postiers.....	4
L'Europe n'oblige pas à la privatisation.....	4
Ni privatisation, ni statu quo.....	4
Assurer le droit à la communication !.....	5
Les propositions de la CGT.....	5
L'appropriation publique des activités postales.....	5
La Poste, service public : une richesse.....	6
Ses réseaux : leur unité et complémentarité constituent un atout essentiel.....	6
Le Personnel.....	8
Des Coopérations pour mieux répondre aux besoins des usagers.....	9
Le financement, une dimension essentielle du service public postal.....	9
Les faux arguments de la direction de La Poste pour justifier la privatisation.....	11
La Transformation de La Poste en société anonyme et l'ouverture de son capital seraient nécessaires à son développement !.....	11
L'État resterait majoritaire dans le capital de La Poste !.....	11
La Poste continuera de remplir ses missions de service public !.....	12
Les droits des fonctionnaires comme les statuts des personnels ne seraient en aucun cas modifiés !.....	12
Les postiers seraient associés aux consultations avec la mise en place de l'actionariat salarié !.....	13
Le changement de statut n'impacte en rien le niveau de l'emploi !.....	13
L'unité du groupe La Poste, une force.....	13
Annexe I.....	14
La Poste aujourd'hui dans un contexte de libéralisation.....	14
Le grand marché européen.....	14
La loi de régulation postale du 20 mai 2005.....	14
La Poste, une entreprise de réseaux.....	16
Les conséquences des restructurations.....	17
La stratégie de la direction pour 2008-2012.....	20
Annexe II.....	23
Europe Postale : Un bilan désastreux !.....	23
Le Réseau.....	23
L'Emploi.....	25
Guerre économique ou coopérations.....	26

Préambule : La Poste, un service public vital

La Poste est un symbole du service public. Elle est le plus ancien service public français. Par son histoire, ses missions d'intérêt général, elle occupe une place à part dans la vie économique et politique, sociale et culturelle.

La coexistence de plusieurs réseaux constitue une spécificité de La Poste.

Elle dispose d'un réseau de relevage, de tri et de distribution de courrier et de colis et d'un réseau de bureaux de poste, de guichets, de services financiers qui couvrent l'ensemble du territoire. La Poste est souvent l'un des derniers services publics présents dans les communes rurales. Sa présence est aussi indispensable dans les zones urbaines et suburbaines où elle joue un rôle important dans l'intégration sociale. Son implantation y est souvent insuffisante d'ailleurs.

Premier service public de proximité, premier employeur après l'État, son activité fait partie de la vie de chaque citoyen mais aussi de chaque entreprise, de chaque collectivité territoriale ; bref, de la société tout entière.

La poste constitue l'un des socles de l'aménagement du territoire, qu'il soit géographique ou social.

Ses réseaux sont les premiers de France. En moyenne 4 millions de personnes franchissent quotidiennement la porte d'un service postal.

Comme la grande masse des citoyens, la CGT est très attachée à l'esprit de service public qu'incarne La Poste. Le lien social y est fort avec la proximité, la qualité, la sécurité, la continuité, la confidentialité, la solidarité, l'égalité d'accès et de traitement, mais aussi l'adaptabilité pour permettre un développement du service public postal, et pas seulement son maintien en l'état.

La crise actuelle, beaucoup plus profonde qu'une simple crise financière nous conforte dans notre conviction que La Poste, avec sa banque postale, doit garantir le droit au compte, au moyen de paiement, à l'épargne.

L'épargne populaire doit être protégée de la spéculation et orientée vers des investissements pour la cohésion sociale et le développement. C'est le sens de la proposition de la CGT de création d'un pôle financier public.

Toute cette construction risque d'être remise en cause par le projet de sa direction de changement de statut, d'ouverture du capital et donc de sa privatisation.

Les actionnaires privés ne seront pas là pour développer les activités d'intérêt général mais pour rechercher la rentabilité sur les prestations correspondant aux seuls besoins solvables et rémunérateurs. La cohérence de l'établissement public sera mise à mal.

En portant le principe d'une « appropriation publique des activités postales », la CGT entend ne pas limiter son action contre les choix actuels ou à la défense d'un quelconque statu quo.

Elle propose des évolutions fondées sur la satisfaction de tous les besoins fondamentaux exprimés par les particuliers comme par les entreprises.

Rapprocher le service public postal des besoins de la collectivité nationale, ouvrir et démocratiser sa gestion, tenir compte de la dimension européenne, sont bien des bases de la construction d'une alternative à la privatisation. L'État peut assurer les financements indispensables pour accompagner cette évolution. On trouve bien des centaines de milliards pour les institutions financières. Ne pourrait-on pas trouver 3,5 milliards pour La Poste sans recourir à l'ouverture du capital et à la privatisation ?

Ces 3,5 milliards, mis en avant par le président de La Poste pour justifier l'ouverture du capital, sont tout trouvés au regard du passif de près 800 millions qui est laissé à la charge de La Poste chaque année. Les contrats signés entre La Poste et l'Etat pour l'exécution des missions de service public imposent une compensation financière par l'Etat qui n'est pas versée. De plus en 2007 et pour la première fois l'Etat a ponctionné directement la somme de 141 millions d'€ sur le chiffre d'affaires.

Nous voyons bien que ce projet de modification du statut de l'entreprise et son ouverture du capital, correspond à une volonté de mettre fin au service public postal. C'est par là même un choix de société.

A l'opposé d'une vision de court terme qui répond uniquement aux exigences de rentabilité financière, cette conception d'un service public moderne et efficace permet de se projeter dans le futur pour répondre à de nouveaux besoins et assurer un réel développement de la société.

Ce combat contre le changement de statut de l'entreprise, l'ouverture de son capital et sa privatisation, pour le développement d'un grand service public postal rénové s'insère dans une démarche plus globale. Répondre, au travers d'un objectif de réappropriation démocratique des services publics, aux besoins actuels des usagers mais aussi au besoin d'une nouvelle politique de développement économique et social, nationale et européenne.

Revitaliser La Poste, service public, assurer l'avenir de La Poste et des postiers.

L'Europe n'oblige pas à la privatisation

Les directives postales européennes n'imposent pas aux Etats, et en l'occurrence au gouvernement français à changer le statut public de La Poste et à la privatiser. Il n'y a donc aucune contrainte juridique externe qui oblige la France à le faire. D'ailleurs, le Président de La Poste et ses soutiens actifs ne font pas référence à une telle contrainte.

Elle a été préparée par de multiples restructurations. Il s'agissait pour la Poste, outre la préparation de l'entreprise à la libéralisation totale des activités postales, de créer les conditions d'augmentation de ses profits.

Cet enjeu est au cœur de la stratégie du Président Jean-Paul Bailly dénommée « Performance et Confiance » (voir annexe 1) ».

Aucune activité de la Poste n'échappe aux buts assignés, même si dans la forme chaque métier a son vocable en la matière : Cap Qualité Courrier, Enseigne, facteur d'avenir...etc. Leur mise en place effective dans l'ensemble des métiers s'accompagne de suppressions d'emplois massives, de la remise en cause de régimes de travail, de la modulation et de la flexibilité du temps de travail, de l'augmentation de la charge de travail, sans compter bien évidemment la poursuite du changement de la nature de l'emploi par le recrutement exclusif de salariés de droit privé...

Il s'agit donc , pour le patronat, le gouvernement et la direction d'imposer partout la loi du marché. La crise financière en cours montre à quel point cette vision est dangereuse.

Par expérience nous en connaissons les conséquences pour le plus grand nombre :

- **pour les usagers** : cela se traduit par leur transformation en « clients », sélectionnés impitoyablement en fonction de leur solvabilité ; avec une augmentation des tarifs pour compenser l'explosion des dépenses commerciales et le paiement des dividendes ;
- **pour le personnel** : cela conduit à des suppressions massives d'emplois, la pression sur les salaires, les déqualifications, la dégradation des conditions de travail, le développement de la précarité, de la flexibilité,...

Ni privatisation, ni statu quo

La privatisation, sous toutes ses formes, est une calamité. Tous les exemples en témoignent. Nous devons la mettre en échec, mais le statu quo ne serait pas une alternative. Quarante années d'une gestion d'inspiration libérale ont mis à mal le plus vieux service public français.

Aujourd'hui, le service s'est réduit, dégradé, dénaturé en raison de choix de gestion entièrement soumis aux normes privées et aux dogmes du grand marché européen et de la mondialisation capitaliste.

Grâce aux luttes, il conserve toutefois une activité et un potentiel auxquels le public et les élus sont attachés. L'avenir du service public postal justifie, plus que jamais, un véritable débat approfondi. Ce débat ne saurait se limiter à la commission mise en place par le Président de la République et dont les débats sont menés tambours battants. Sa légitimité renvoie donc à la question des besoins et de leur mode de couverture. Des besoins demeurent, d'autres se transforment ou apparaissent.

Il ne s'agit, plus seulement, de fournir des services de base à un meilleur prix ou en quantité plus importante, mais de répondre à de nouveaux besoins.

Identifier ces nouveaux besoins, décider d'y répondre, comment et avec quels moyens, exige transparence, proximité, démocratie dans les discussions sur les coûts, les avantages, les risques des décisions, l'organisation, la mise en œuvre, l'évaluation périodique des résultats obtenus.

Assurer le droit à la communication !

Le droit à la communication est un droit fondamental républicain mentionné dans la déclaration des « Droits de l'Homme » (article 11 de la déclaration de 1789). Il doit être garanti à chaque citoyen au même titre que le droit à l'eau, à l'énergie, au logement, à la santé, à l'éducation, aux transports. Toutefois, dans notre société, ce droit comme beaucoup d'autres (droit au travail ...) est différent selon la condition sociale des uns et des autres, voire du point de vue territorial.

Dans cette période de crise, ce droit est, plus encore, un enjeu de société.

Le service public postal doit être à même de jouer son rôle pour être :

- au service de la justice sociale,
- le lieu des avancées sociales les plus significatives,
- au service de l'intérêt général et national,
- au service de la démocratie et des autres services publics,
- au service des sciences et des techniques contribuant à leur développement,
- au service de l'emploi.

Pour garantir ce droit fondamental, la Cgt propose l'appropriation publique des activités postales.

Les propositions de la CGT.

L'appropriation publique des activités postales

Elle porte principalement sur trois exigences :

1. **la démocratisation** avec l'objectif que les salariés, les usagers et les élus soient associés aux choix stratégiques, orientations et décisions pour une véritable réponse aux besoins qui soit affranchie des milieux financiers,
2. **des droits nouveaux** d'information, de contestation et de proposition des salariés et de leurs représentants pour intervenir sur la stratégie et la gestion de l'entreprise afin d'y imposer de nouveaux critères d'efficacité économique et sociale,
3. **un aménagement équilibré, solidaire et cohérent du territoire**, prenant en compte l'ensemble des besoins sociaux, sociétaux et environnementaux.

Cette proposition permettrait de garantir l'accès à toute la population sur l'ensemble du territoire à tous les produits, services, contenus et moyens de communication (y compris les plus modernes) à un prix abordable en faisant jouer pleinement la péréquation tarifaire et en assurant une véritable qualité de service.

La Poste pourrait ainsi jouer un rôle moteur pour le développement du réseau des télécommunications de demain. Dans cette perspective, il est indispensable de revoir les relations entre La Poste et France Télécom et envisager de nouvelles coopérations.

La Poste a des atouts pour être ce grand service public postal contemporain.

La Poste, service public : une richesse

Au fil de leur histoire, le service public postal et les postiers ont montré leur capacité d'adaptation et de mobilisation pour servir l'intérêt général et ainsi contribuer à forger l'image de La Poste.

La Poste possède deux atouts principaux sur lesquels elle doit s'appuyer pour renforcer et élargir son potentiel :

- ses réseaux
- son personnel.

Investir dans ces deux atouts est une priorité.

Ses réseaux : leur unité et complémentarité constituent un atout essentiel.

▪ L'interpénétration de plusieurs réseaux est une spécificité de La Poste, lui permettant de maîtriser l'ensemble des missions du service public postal et de son développement. Elle dispose à la fois d'un réseau de collecte, de tri et de distribution du courrier et de colis d'un réseau de gestion de produits bancaires et d'épargne, qui couvrent l'ensemble du pays et d'un réseau de bureau de poste avec des personnels. Ceux-ci permettent :

- d'assurer un contact personnalisé avec le public,
- de développer les services financiers de la banque postale comme en témoigne le retour des déposants à la Poste avec la multiplication du nombre d'ouverture de livrets A, démontrant en pleine crise, la confiance renforcée qui existe en La Poste en tant que service public,
- de mutualiser les coûts d'accueil du public en distribuant des produits postaux et en assurant des services financiers,
- d'assurer la complémentarité avec le réseau de distribution du courrier et du colis.

Cette interaction entre les réseaux les enrichit mutuellement.

Cet ensemble permet une mutualisation des coûts et une plus grande efficacité d'un réseau postal unique. **Son unité et sa complémentarité doivent être préservées et renforcées.**

▪ Ce réseau unique (en vérité les réseaux complémentaires de La Poste) existe. Il faut l'entretenir, l'améliorer en tenant compte des besoins nouveaux de la population, anticiper sur les évolutions démographiques et économiques avec une vision harmonieuse, cohérente et solidaire des territoires pour favoriser leur développement.

Ainsi, insérée dans un pôle financier public, la Banque Postale, avec l'appui du réseau des bureaux de poste et ses 35 000 guichetiers et du réseau des centres financiers et leurs 18 000 postiers, pourrait jouer ce rôle essentiel de banque « pas comme les autres » pour répondre également aux besoins de la collectivité en redistribuant des fonds collectés au bénéfice :

- du développement social (logement, équipements sociaux, ...),
- du développement économique en favorisant la coopération entre les banques plutôt que la concurrence,
- de la participation à des prêts aidés pour les petites et moyennes entreprises,
- du développement du territoire,

- de l'aide au développement des services publics tels les transports, la recherche, la santé, l'éducation, la culture et le sport,
- de l'aide aux jeunes entrant dans la vie active (mobilier, micro informatique, équipement ménager, permis de conduire et voiture, ...).

Plus que jamais, l'existence, le maintien et le développement d'un réseau de bureaux de poste de plein exercice est un enjeu majeur.

Cela implique leur maintien en zone rurale, des créations de bureaux dans les zones actuellement délaissées (banlieues) ou en développement (zones urbaines et suburbaines, zones industrielles et artisanales).

De plus, afin de désengorger les bureaux de postes (files d'attente, surcharge le samedi matin et à certaines heures de la semaine, ...), notamment en zone urbaine, la création de bureaux de poste de plein exercice est nécessaire, là où se trouvent les PME et les salariés.

Pour maintenir et moderniser les bureaux de poste dans les zones à faible activité, des activités supplémentaires pourraient être développées. La Poste pourrait ainsi assurer la fonction de « maisons de service public » pour rendre des services administratifs et d'intérêt général là où de tels services ne sont pas dispensés.

La présence des centres d'exploitation du courrier (traitement – collecte – distribution) dans chaque département doit être confortée, tout comme les centres financiers et plates formes colis dans les régions.

La Poste avec ses moyens propres, c'est-à-dire ses facteurs, est la mieux placée pour garantir la meilleure qualité de service de la distribution de la presse. Elle peut assurer cette distribution matinale dans les agglomérations urbaines, ce qui correspond aux attentes des lecteurs et des éditeurs de presse.

Parallèlement, le réseau transport doit être amélioré et développé dans la complémentarité des modes de transport (air – route – rail). Pour réduire la pollution et économiser l'énergie fossile, le transport ferroviaire doit être privilégié en particulier sur les grands axes avec le TGV mais aussi sur les axes secondaires et transversaux en recherchant toutes les possibilités pour rationaliser au maximum les sillons disponibles, y compris par la combinaison du transport des voyageurs et des objets postaux.

Cela permettrait de réduire les délais d'acheminement et améliorer ainsi la qualité de service.

■ Loin d'être un handicap, la croissance du courrier électronique peut contribuer au développement du courrier et du colis. Là encore, l'interactivité des réseaux de La Poste permet de « brancher » les utilisateurs des services postaux sur leurs attentes et leurs besoins diversifiés. Plutôt que de les opposer et de les mettre en concurrence, La Poste a la possibilité de combiner l'utilisation des deux supports de messages qu'ils soient matérialisés ou dématérialisés. Par exemple, elle peut transformer du courrier électronique d'entreprise ou d'administration en courrier papier pour qu'il soit adressé aux destinataires particuliers, ce que La Poste a déjà commencé à faire.

Mais on peut aussi envisager un accès plus large, universel, à ces nouvelles technologies permettant de marier le courrier standard et le courrier virtuel pour répondre aux besoins de tous les usagers (ménages, artisans, PME tout comme grandes entreprises). Cet accès de proximité est le bureau de poste, présent sur l'ensemble du territoire. Il est un maillon essentiel qui participe au développement solidaire de la vie économique et sociale en faisant jouer la péréquation tarifaire et géographique pour empêcher toute exclusion.

- Plus il relie d'usagers, plus le réseau permet des économies d'échelle, ce qui permet d'accroître les activités par point de contact. Renforcer le professionnalisme et les compétences de ce réseau unique en France et dans le monde est une nécessité pour imprimer une marque contemporaine et visionnaire à un service public postal résolument moderne.
- Pour répondre aux enjeux de demain et maintenir un service public de qualité, la dimension recherche et développement constitue l'un des leviers essentiels de création de richesses pour l'avenir. Les moyens nécessaires doivent donc être dégagés pour son développement. Il s'agit d'un investissement pour développer les techniques et les produits innovants, qui réponde à l'évolution des besoins des usagers et qui garantisse le développement futur de La Poste.
- Recherche, développement durable et aménagement du territoire forment un tout cohérent, à la condition de faire cohabiter et s'équilibrer ses quatre piliers (économique, social, culturel et environnemental) au sein des programmes d'action de l'entreprise et les moyens alloués.

Le Personnel

La Poste est une « entreprise de main d'œuvre » et la nature de ses activités diversifiées implique une grande qualification de ses salariés et cela dans tous les métiers. Ce lien social et économique participe au développement de la société. Or, en 3 ans, La Poste, en décidant de ne remplacer les départs qu'à hauteur de 1/3 à d'ores et déjà supprimé plus de 30 000 emplois. En renonçant aux concours de fonctionnaires elle accentue encore davantage les inégalités dans les droits et contribue à instaurer plus de précarité et d'insécurité.

Mettre fin à la précarité, investir durablement dans la formation et la promotion interne, en complément du recrutement externe, favoriser la mixité sociale, garantir l'égalité professionnelle femmes/hommes, encourager la motivation, l'efficacité collective, reconnaître les qualifications dans la rémunération est un enjeu essentiel.

La pyramide des âges annonce le départ à la retraite d'un nombre important de postiers ces prochaines années. Plus de 70 000 postiers et notamment des fonctionnaires sont concernés.

Une politique de l'emploi offensive en quantité et en qualité relève de l'urgence pour répondre aux défis de demain afin d'assurer le développement de La Poste, de l'ensemble de ses activités et l'avenir des postiers.

L'aspiration des salariés à être acteurs dans leur vie professionnelle nécessite une nouvelle dynamique des relations sociales. Le dialogue social ne peut se réduire aux seuls projets de l'entreprise ; les propositions des représentants des salariés doivent être prises en compte ; la négociation doit être fondée sur le respect de la représentativité et de la règle de l'accord majoritaire.

L'exemplarité sociale doit être garantie par une sécurité sociale professionnelle pour tous avec pour les fonctionnaires le renforcement de leur statut et un nouveau statut du travail salarié comme le propose la Cgt pour l'ensemble des salariés, y compris au sein du groupe La Poste.

Ce nouveau statut du travail salarié proposé par la CGT garantit à chacune et chacun des droits individuels et leur transférabilité.

Une nouvelle organisation du travail doit être pensée et négociée, permettant de concilier réponse aux besoins actuels et nouveaux des usagers, particuliers et entreprises, et réponse aux attentes des personnels, notamment en matière de conditions, de contenu, de reconnaissance du travail.

Une vraie valorisation du travail doit se traduire immédiatement et durablement dans le niveau de salaire, de sa base à tous les échelons de la grille.

Des Coopérations pour mieux répondre aux besoins des usagers

À la mise en concurrence des salariés, la Cgt oppose la solidarité. Aux fusions, acquisitions, la Cgt propose les coopérations. Elles doivent s'exercer au niveau national, comme au plan européen et aussi à l'échelle du monde.

Les services publics constituent le pivot de ces coopérations, d'où la nécessité de préserver le caractère public de ces services.

Les coopérations entre les entreprises publiques nationales doivent être privilégiées pour trouver les meilleures synergies permettant des économies d'échelle et d'énergie, des complémentarités et adaptabilités. Par exemple la coopération entre La Poste et la SNCF doit être amplifiée pour le développement du transport des objets postaux (courrier, colis, express).

L'amélioration du service rendu aux usagers par l'extension de liaisons ferroviaires sur l'ensemble du territoire, doit aussi permettre d'assurer une qualité de service exemplaire, avec des délais de distribution du courrier en J + 1 (distribution le lendemain du dépôt), voir en H + (distribution dans la journée), notamment dans les grandes agglomérations.

Ces progrès pourraient aussi être envisagés au niveau européen.

Les coopérations des postes européennes pour développer et améliorer la qualité des services pourraient contribuer à la construction d'une Europe du progrès social comme le demandent les organisations syndicales européennes.

En ce sens, l'Union Postale Universelle (UPU) devrait assumer ses responsabilités pour favoriser les coopérations des postes en Europe.

Le financement, une dimension essentielle du service public postal

La Poste est financée exclusivement par ses propres activités. Qui plus est, l'Etat a longtemps effectué des prélèvements financiers, la contraignant à un lourd endettement.

Pour préparer sa privatisation La Poste a décidé de présenter ses comptes conformément aux nouvelles normes comptables internationales dites « normes IFRS », lesquelles exigent notamment de provisionner dans les comptes les engagements futurs de retraite. Les nouvelles dispositions de financement des retraites des fonctionnaires ont par ailleurs conduit au versement d'une soulte de 2 milliards d'Euros à une structure étatique pour solder les engagements de retraite.

Par ailleurs les opérations de croissance externe à l'étranger ont conduit à des coûts d'acquisition largement supérieurs à la valeur comptable des entreprises rachetées (1,2 Mds € d'écarts d'acquisition ou « goodwill » sont inscrits au bilan fin 2007).

Dans les deux cas l'endettement n'a pas servi au développement industriel des activités de La Poste et donc ne permet pas d'augmenter la richesse créée par l'entreprise.

La démonstration n'est pas faite que les besoins de développement de La Poste ne puissent pas être couverts par autofinancement.

Si toutefois ces besoins de financement étaient avérés, ils auraient le caractère d'investissements publics.

Certains tireront argument de ce caractère d'investissements publics pour plaider pour la privatisation, au motif que ces investissements contribueraient à augmenter les déficits publics.

La CGT récuse cette approche : elle plaide pour que les investissements publics ne soient pas pris en compte dans le calcul des déficits publics, ainsi que le propose le Conseil économique et social dans son avis « Dynamiser l'investissement productif en France » (mars 2008).

Les activités financières constituent depuis le 19^{ème} siècle une dimension essentielle du service public postal. Aujourd'hui, ces activités sont filialisées au sein de la Banque Postale.

L'une des leçons principales de la crise actuelle est que le système financier doit être profondément réformé, qu'il faut réhabiliter le crédit bancaire, s'attaquer à la logique des marchés financiers et de la spéculation. Force est de constater que la logique dans laquelle s'inscrit le projet de privatisation de La Poste est précisément celle qui vient d'exploser en vol.

Dans ce contexte, les propositions de la CGT pour une réforme structurelle du système bancaire et financier sont plus que jamais d'actualité.

S'agissant de La Poste, nos propositions visent à répondre à 2 questions distinctes :

- Comment assurer le financement des investissements du service public postal ?
- Comment les activités financières de La Poste peuvent-elles contribuer au développement économique du pays et à la réponse aux besoins sociaux ?

Notre démarche a l'ambition de répondre à ces 2 défis.

La CGT formule 2 propositions complémentaires entre elles : créer un pôle financier public ; instituer des fonds régionaux pour l'emploi et le développement solidaire des territoires.

La CGT se prononce pour la création d'un pôle financier public.

Celui-ci serait constitué notamment de la Banque de France, de la Caisse des dépôts et consignations, des Caisses d'épargne et de la Banque Postale et de diverses institutions comme le Crédit Foncier (qui appartient actuellement aux Caisses d'épargne), et d'OSEO (anciennement banque de développement des PME).

Il disposerait des ressources du livret A, du livret d'épargne populaire et du livret de développement durable (ex-CODEVI).

En plus du financement du logement social, comme c'est le cas aujourd'hui avec le Livret A, ces ressources seraient largement suffisantes pour financer les investissements nécessaires au service public postal. Elles permettraient également de répondre aux besoins en termes d'infrastructures de transports, et contribueraient à la reconstruction d'une politique industrielle.

En complémentarité à ce pôle financier public, nous proposons la création de fonds régionaux pour l'emploi et le développement solidaire des territoires, en mettant l'accent sur la coopération et la solidarité entre les entreprises et les territoires comme source d'efficacité économique et sociale.

Ces derniers financeraient des projets de développement au niveau des territoires centrés sur le développement de l'emploi, notamment au profit des PME : investissements, financement de l'innovation, développement des qualifications.

Ils seraient placés sous le contrôle des élus, mais aussi des représentants des salariés.

Ils seraient alimentés par une fraction des ressources du pôle financier public, par le redéploiement des aides publiques à l'emploi (dont l'usage est aujourd'hui largement inefficace) ; la CGT propose de mettre en place des dispositifs permettant d'investir les fonds issus de l'intéressement, de la participation et de l'épargne salariale dans ces fonds régionaux.

Les faux arguments de la direction de La Poste pour justifier la privatisation.

La Transformation de La Poste en société anonyme et l'ouverture de son capital seraient nécessaires à son développement !

L'un des objectifs stratégiques de la Direction de La Poste est de devenir l'un des principaux opérateurs postaux européens et un grand groupe européen de services à l'horizon 2011.

L'ouverture totale à la concurrence de toutes les activités postales au 1^{er} janvier 2011 est le prétexte pour justifier de moyens financiers supplémentaires. L'objectif est surtout d'accroître la croissance externe sur le marché européen dans le domaine du courrier et sur le plan international dans le colis-express et non de répondre aux besoins des citoyens en France.

Mais en quoi l'acquisition d'opérateurs européens est-elle bénéfique pour l'emploi et le service public sur le territoire français ?

Par ailleurs, le président du directoire de la Banque Postale se réjouit de cette opération au moment de la banalisation du Livret A et de la concentration bancaire.

L'État resterait majoritaire dans le capital de La Poste !

L'ouverture du capital ne serait pas une privatisation !

Ces mêmes arguments ont été utilisés lors du changement de statut de France Télécom, comme lors d'autres opérations, comme la privatisation du Crédit local de France, aujourd'hui intégré à DEXIA dont on connaît les difficultés actuelles.

Rappelons ce qui s'est passé pour France-télécom

En 1996, l'opérateur public est transformé en Société Anonyme, en vue d'une ouverture du capital, réalisée en 1997.

L'Etat devait rester majoritaire mais huit ans après le changement de statut, l'Etat ne détient plus aujourd'hui que 27% du capital de France Télécom qui est devenue un modèle désastreux de la de la gestion privée.

L'argument développé selon lequel les missions de Service Universel confiées à La Poste garantissent la participation majoritaire de l'Etat est une contre vérité. D'une part, rien ne garantit que l'opérateur historique aura en charge à vie la mission de service universel et d'autre part, la confusion est volontairement entretenue pour faire l'amalgame entre service universel et service public. En troisième lieu, qu'est-ce qui empêcherait l'Etat d'être minoritaire dans le capital ? La loi de régulation postale du 20 mai 2005, si elle confie à La Poste le service universel, n'impose en rien à l'Etat de détenir, en majorité, le capital.

Ajoutons encore une fois, l'exemple de France Télécom, entreprise privée, qui a aussi des obligations de « service universel ». Que ce soit la loi ou l'appel d'offres ne change rien. Et puis, une loi peut en défaire tout ou partie une autre, comme le montre aussi l'exemple d'EDF. N'est-ce pas le président de La Poste qui entend saisir l'opportunité de la transposition dans le droit français de la 3^{ème} directive européenne qui libéralise totalement les services postaux pour changer le statut de La Poste ?

La Poste continuera de remplir ses missions de service public !

La loi du 20 mai 2005 a défini les obligations de La Poste pour exercer « les quatre missions de service public postal ». Il s'agit :

- ➤ du service universel du courrier et du colis
- ➤ du transport et de distribution de la presse
- ➤ de l'aménagement du territoire
- ➤ de l'accessibilité bancaire

Mais le financement du service postal, réduit à *minima*, déjà fortement supporté par les collectivités locales et donc les contribuables, ne serait plus assuré comme en témoigne le contrat de service public pour 2008-2012 signé récemment entre La Poste et l'Etat.

Les droits des fonctionnaires comme les statuts des personnels ne seraient en aucun cas modifiés !

N'est-ce pas le président de La Poste, Jean-Paul Bailly qui a annoncé dans la presse que les salariés de droit privé deviendraient majoritaires en 2012 ?

Dans ce domaine aussi, l'exemple de France Télécom est éloquent.

S'il est vrai que les fonctionnaires de France Télécom ont conservé leur statut, ils sont passés de 110.000 en effectifs en activité fin 2000 à 70.000 fin 2007. L'incitation au départ par des mesures en préretraites très favorables a poussé le mouvement des départs jusqu'en 2006. Mais depuis, l'objectif de la direction de France Télécom de supprimer 22 000 postes sur la période de 2006-2008 sans plan de départ favorable est poursuivie avec des méthodes d'incitation au départ de l'entreprise nettement plus musclées, (harcèlement des cadres, incitation systématique au départ des femmes ayant eu 3 enfants, changements d'organisation et de métiers incessants, mutation d'office avec changement de résidence ...).

Depuis, la réforme Rocard/Quilès, les règles de gestion ont été profondément et continuellement modifiées pour les fonctionnaires de La Poste comme ceux de France Télécom.

Les réformes de la fonction publique en cours s'en inspirent largement pour faire entrer la gestion privée et tout l'arsenal du management qui l'accompagne. De plus, les salariés de droit privé de La Poste, maison mère, verront leur statut modifié dans le cadre de la future convention collective des activités postales prévue dans la loi de 2005.

Les postiers seraient associés aux consultations avec la mise en place de l'actionnariat salarié !

Les salariés sont représentés au Conseil d'administration par des administrateurs élus par l'ensemble du personnel, et à travers ces derniers, consultés sur la stratégie de l'entreprise.

On ne voit pas quel plus apporterait l'actionnariat salarié de ce point de vue. Par contre, il joue en défaveur du salaire direct et de sa revalorisation par le côté aléatoire de cette rémunération non soumise à cotisations sociales.

Dans toutes les entreprises publiques qui avaient des administrateurs salariés qui ont été privatisées, cela s'est traduit par une diminution voire une suppression des administrateurs élus.

Par ailleurs, l'actionnariat salarié conduit à ajouter au risque de perdre son emploi celui de voir fondre son épargne. La crise financière actuelle montre que ce risque n'a rien de théorique. Par exemple le cours de l'action NATIXIS a perdu aujourd'hui 90% de sa valeur par rapport à son cours d'introduction en bourse et a récemment annoncé 1.500 suppressions d'emplois (800 suppressions d'emplois directes et 700 chez les sous-traitants). Le salarié actionnaire de son entreprise cumule donc tous les risques.

Le changement de statut n'impacte en rien le niveau de l'emploi !

On constate en annexe 1 (La Poste aujourd'hui dans un contexte de libéralisation) que les suppressions d'emplois opérées ces dernières années et les prévisions annoncées. Ce qui n'a rien de réjouissant surtout si l'on observe ce qui s'est passé dans les postes européennes et les projections dans les postes européennes. (voir annexe 2 Europe Postale : un bilan désastreux).

Ajoutons encore, que toutes les entreprises publiques françaises qui ont changé de statut ont vu leurs effectifs fondre sans qu'un solde positif d'emploi soit établi avec l'apparition de nouveaux opérateurs.

L'unité du groupe La Poste, une force

La CGT a toujours défendu l'idée que l'unité de La Poste passe par la complémentarité de ses activités. En ce sens, elle est unique. Au-delà du patrimoine culturel et socialement exemplaire que représentent ses fondements d'entreprise au service du public, c'est un des éléments clé de la spécificité française. Son unicité a toujours été une force qui rassemble les valeurs de service public perçues et attendues par les usagers-citoyens.

La stratégie de la direction est comme les autres groupes publics ou privés : la course à la taille où la rentabilité financière à court terme prime avant tout.

Les exemples étrangers fourmillent d'exemples où la banque postale a été vendue à un autre opérateur.

Annexe I

La Poste aujourd'hui dans un contexte de libéralisation.

Le grand marché européen

Les évolutions actuelles de La Poste s'inscrivent dans les orientations européennes visant à promouvoir la concurrence dans les services publics à réseau : énergie, transports, télécommunications et maintenant activités postales.

Dans chaque secteur, la méthode est la même. Au nom de la « libre concurrence », il s'agit d'abord de réduire le champ d'activité de l'opérateur historique et de soumettre ce qui lui reste aux exigences de la rentabilité financière.

Après la séparation de la réglementation et de l'exploitation, cela passe par la création d'une Autorité chargée de veiller au respect des règles de la concurrence entre les opérateurs.

En vérité, l'Autorité dont l'indépendance des membres n'a jamais été démontrée, favorise les nouveaux entrants. L'opérateur historique est privatisé et contraint de mettre son réseau, construit au fil des générations par la Nation, au service des nouveaux opérateurs privés. Tous alors concentrent leurs activités sur ce qui est le plus rentable : c'est l'écémage des territoires, des populations, des services.

Le service public à caractère industriel et commercial est progressivement détaché de la notion de service public dont le contenu doit être défini dans le cadre d'une logique sectorielle. À la conception française de service public se substitue la conception européenne de service universel.

La Poste n'échappe pas à ce processus de marchandisation. Après l'ouverture partielle du courrier à la concurrence, suite aux directives européennes de 1997 et 2002, la troisième directive postale adoptée par le Parlement européen le 11 juillet 2007 livre la totalité des services postaux à la loi du marché à partir du 1^{er} janvier 2011.

La loi de régulation postale du 20 mai 2005

Elle constitue une nouvelle étape dans le processus de privatisation rampante engagé avec la Loi Rocard / Quilès du 2 juillet 1990 qui a mis fin à l'Administration des PTT et cassé l'unité de la Poste et des Télécommunications.

Outre la transposition dans le droit français des directives européennes de 1997 et 2002 abaissant les seuils du secteur courrier réservé à La Poste au 1^{er} janvier 2006 (50 grammes et un prix inférieur à 2 fois et demi le tarif de base) et préconisant la libéralisation totale au 1^{er} janvier 2009, la Loi Postale a inscrit d'une part des dispositions liées directement aux directives européennes et, d'autre part des mesures prises conjointement par la direction de La Poste et le gouvernement.

Les dispositions liées aux directives européennes. Il s'agit de :

- La création d'une autorité de régulation, l'ARCEP¹, chargée de fait de promouvoir la concurrence et notamment de fixer les tarifs, avec la mission de faire baisser ceux des grands comptes et rapprocher ceux de la grande masse des utilisateurs des coûts réels, y compris en matière de transport et de distribution de la presse.

¹ = Autorité de Régulation des Communications Electroniques et des Postes

- Conforter La Poste comme seul prestataire du service universel (une levée et une distribution au domicile de chaque personne physique ou morale tous les jours ouvrables et pas moins de 5 jours par semaine au minimum (pour la France ce nombre est fixé à 6 jours)).

Les mesures arrêtées d'un commun accord entre le Gouvernement et la direction de La Poste :

- La création d'un établissement de crédit postal, « La Banque Postale », filiale de La Poste.
- L'accélération de la privatisation de la gestion du personnel avec
 - le rattachement des personnels non fonctionnaires à une convention collective des activités postales,
 - l'application aux personnels de La Poste des exonérations des cotisations sociales sur les bas salaires du secteur privé,
 - la mise en place d'un plan d'épargne entreprise,
 - l'élimination de toute entrave au recrutement de personnel de droit privé.

Les dispositions concernant le financement des missions d'intérêt général ou considérées comme telles, comme la desserte six jours sur sept de tous les points du territoire et la présence postale au travers du réseau des établissements postaux, s'inscrivent dans les choix politiques de désengagement de l'État et dans ceux de la « libre concurrence ».

⇒ S'agissant du fond de compensation du service universel

Il se mettrait en place seulement ... « *au cas où les services réservés ne permettraient pas au prestataire du service universel ... (en l'occurrence La Poste) ... des recettes suffisantes pour compenser la charge financière des obligations de service universel.* »

Et c'est en fait l'ARCEP qui jouera le rôle déterminant sur les méthodes d'évaluation, de compensation de partage des coûts.

⇒ Concernant le fonds de péréquation territoriale

Les règles d'accessibilité au réseau postal sont définies par :

- La distance et la durée d'accès au service de proximité offert dans le réseau des points de contact,
- Les caractéristiques démographiques, sociales et économiques des zones concernées,
- Les spécificités géographiques du territoire départemental et départements voisins.

Sauf circonstances exceptionnelles, pas plus de 10 % de la population d'un département ne peut se trouver éloignée de plus de 5 km et de plus de 20 minutes de trajet automobile d'un point de contact.

Le maillage postal ainsi défini est financé par le fonds de péréquation territoriale alimenté par l'allègement de la fiscalité locale dont bénéficie La Poste depuis la loi de 1990.

Les zones de revitalisation rurale, les zones urbaines sensibles et les conventions postales couvrant le territoire de plusieurs communes bénéficient d'une majoration significative du montant qu'elles reçoivent au titre de la péréquation postale.

La Poste, une entreprise de réseaux

Entreprise de réseaux par excellence, La Poste, service public possède des atouts majeurs pour assurer son développement et participer efficacement à une nouvelle croissance assise sur l'emploi industriel et la réponse aux besoins humains.

Elle intervient dans un secteur où le droit à la communication et le droit à disposer de moyens de paiement représentent un enjeu essentiel pour la démocratie, la citoyenneté, la solidarité, l'égalité et le progrès social.

Son efficacité repose avant tout sur ses spécificités marquées par la coexistence de plusieurs réseaux interactifs sur l'ensemble de ses activités et sur son personnel.

Sa force, c'est enfin son unité et la complémentarité de ses métiers. La Poste est donc un bien précieux pour la nation, son économie nationale et locale.

Elle exerce ses activités, structurées en quatre métiers :

Année 2007	Effectif en nombre de personnes	Chiffre d'affaires
Le courrier	174 244	55,6 %
Le colis express	7 819	21,6 %
Les services financiers	19 297	22,6 %
Le réseau des bureaux de poste qui participe au chiffre d'affaires des trois métiers avec :	71 060	0,2% (« Boutiques » et immobilier)

Ce qui correspond pour 2007 à un chiffre d'affaires total du groupe La Poste de 20,8 milliards d'euros et à un résultat net de 943 millions d'euros. L'effectif total (en personnes physiques) est de 279 795 personnes réparties en :

fonctionnaires	salariés de droit privé en CDI	salariés de droit privé en CDD
163 388	103 794	12 603

Avec un taux de féminisation de 50,7 % de l'effectif total.

Grande entreprise de main d'œuvre, La Poste est aussi celle où les salaires sont bas :

32 % des postiers ont un salaire inférieur à 1.400 euros nets,	soit 90 000 postiers
68 % ont moins de 1.800 euros nets	soit 190 000 sur un total de près de 280 000 postiers.

Au personnel de La Poste, maison mère, s'ajoutent les salariés des filiales regroupées dans trois holdings :

Situation au 31 décembre 2006

HOLDING	ACTIVITE	NATIONALITE	NOMBRE DE FILIALES	NOMBRE DE SALAIRES EN EAA (1)
SOFIPOST	COURRIER	France	13	10 506
			16 (de – de 70 EAA)	299
		Total France	29	10 905
		Etranger	1	158
			2 (de – de 70 EAA)	35
	Total Etranger	3	193	
	Total SOFIPOST	32	11 098	
GEOPOST	COLIS EXPRESS	France	4	5 897
			5 (de – de 70 EAA)	157
		Total France	9	6 054
		Etranger	21	12 463
			33 (de – de 70 EAA)	679
	Total Etranger	54	13 142	
	Total GEOPOST	63	19 196	
LA BANQUE POSTALE	FINANCIERE	France	1. La Banque Postale (ex Efiposte)	1 120
			1. La Banque Postale Asset Management (ex sogeposte)	84
			3. (de – de 70 EAA)	15
	Total LBP	5	1 219	

(1) Equivalent Agents Année

Les conséquences des restructurations

Dans la perspective de libéralisation totale des activités postales fixée initialement au 1^{er} janvier 2009, mais repoussée par les luttes au 1^{er} janvier 2011, la direction de La Poste et le gouvernement engageant, dans le cadre du contrat de plan 2003-2007 de profondes réformes internes.

La structuration de La Poste est adaptée avec comme seule obsession la réduction des coûts fixes (notamment le parc immobilier et la masse salariale).

La Poste est séparée en quatre branches avec des services opérationnels répartis sur le territoire organisés en centres de profit.

A l'instar de la branche Colis où prédomine la holding GEOPOST dans le développement à l'international, la structuration des branches courrier et activités financières est marquée par une filialisation croissante des activités :

- renforcement des filiales courrier dans la holding SOFIPOST chargée des activités en développement
- la création de La Banque Postale, ce qui a été l'un des prétextes de la banalisation du livret A.

Le réseau des bureaux de poste récemment dénommé « l'Enseigne La Poste » devient une direction à part entière (le 4^{ème} métier). Elle est le prestataire des autres métiers où chaque opération est facturée.

Le poids de la Banque Postale est prédominant pour transformer le réseau en agences bancaires à vocation essentiellement commerciale. Ainsi, sur les 17000 points de contact présents sur l'ensemble du territoire, la part des bureaux de poste de plein exercice (là où toutes les opérations postales peuvent être effectuées) se réduit comme peau de chagrin. Les bureaux de poste considérés comme pas assez rentables, notamment en zones rurales mais aussi les zones urbaines et suburbaines sont transformés en agences postales communales (APC) ou en relais poste (chez les commerçants).

ANNEE 2007 : COMPOSITION DES 17 000 POINTS DE CONTACT

Nombre de relais Poste	Nombre APC	Nombre de bureaux de plein exercice	Nombre de bureaux de proximité
1 400	3 600	4 700	7 300

Il est vrai que le nombre de points de contact ne recule pas sur l'ensemble du territoire, mais leur nature est profondément modifiée remettant en cause l'égalité de traitement des usagers.

L'objectif de la direction est de ramener le nombre de bureaux de poste de plein exercice à 6000 dont une partie en guichets annexes appelés aussi bureaux de proximité.

Si toutes les opérations postales et de conseil garantissant la confidentialité sont assurés dans ces bureaux, c'est loin d'être le cas dans les agences postales communales et les relais poste.

Les pressions et le chantage exercés sur les Maires qui doivent accepter ce service a *minima* ou voir la Poste disparaître dans leur localité, ne sont pas sans effet.

Cette course à la rentabilité financière et à la conquête de parts de marché au détriment des missions de service public s'est accompagnée d'une frénésie commerciale avec l'augmentation des tarifs et les suppressions d'emplois.

Les tarifs

Quelques exemples :

▷ Services financiers

	2006	2007
Demande de remboursement d'un mandat	Gratuit	facturé 15€
Carte Master carte avec service Adhésio	41,50€	43,00€ (+3,6%)
Tenue de compte	4,00€	4,60€ (+1,5%)

Si les frais de rejet de chèques pour insuffisance de provision n'ont pas augmenté en 2007, ils s'élèvent déjà à 28,00€ pour un chèque d'un montant inférieur à 50,00€ et à 43,66 € pour un chèque d'un montant supérieur ou égal à 50,00€.

▷ Services courrier

	2003	2006
Prix du timbre (inchangé depuis 1997)	est passé de 0,46€ à 0,50€ soit + 8,7%	0,54€ soit +17,4%

	2005	2008
Réexpédition du courrier	les 6 premiers mois gratuits et les 6 mois suivants facturés 18,29€	22,00€ pour 6 mois et 40,00€ pour 12 mois

Le coliéco	2006	2008
Le coliéco (colis économique) a été supprimé depuis avril 2006.	Il coûtait 4,05€.	Tarif le plus bas aujourd'hui (le colissimo) : 5,10€ soit une augmentation de + 29,5%.

La recherche de la productivité effrénée dans tous les métiers avec notamment, l'industrialisation du courrier, les concentrations de services, la segmentation de la clientèle, les externalisations ... ont des effets désastreux sur l'emploi et la qualité de service (l'heure de levée des boîtes à lettres, toujours plus avancée, fausse les mesures de qualité de service).

L'emploi

Depuis 2002, La Poste ne recrute plus de fonctionnaires et se fixe l'objectif de réduire les effectifs de 20 % à 30 % à l'horizon 2010-2012.

Le rythme est déjà bien engagé, près de 34 000 emplois ont été supprimés en quatre ans sur la période 2003-2006 avec, pour la seule année 2006, 13 000 suppressions d'emplois.

En moyenne, ce sont 10 000 emplois qui disparaissent chaque année depuis 2002.

La stratégie de la direction pour 2008-2012

L'ambition du président de La Poste, Jean-Paul Bailly, est de faire du groupe La Poste un leader européen. Le cap 2008-2012 est fixé, il donne la priorité à la croissance externe et à la marchandisation.

Pour y parvenir les objectifs portent sur :

1. L'évolution des ratios
2. La progression du chiffre d'affaires
3. L'investissement

L'année 2008 doit manifester cette volonté en visant une performance qui tende vers celle des meilleurs groupes postaux européens d'ici à 2012, dans un contexte en mouvement, avec :

- l'accélération de l'effet de substitution du courrier matérialisé par le courrier électronique,
- la rationalisation des frais généraux des entreprises,
- la libéralisation du courrier sans la garantie de financement efficace de la mission de service public exercée par l'opérateur historique,
- la banalisation du livret A sans compensation suffisante de la mission d'accessibilité bancaire exercée par La Banque Postale,
- la réduction des marges dans la banque de détail.

Identifiée comme une « stratégie de développement responsable » la direction fixe trois axes communs à toutes les directions de métiers :

- des engagements clients,
- la « modernisation sociale » qu'elle considère avoir commencé, lors du plan stratégique précédent,
- des engagements environnementaux et sociétaux,

En réalité, la stratégie du président de La Poste se fixe comme priorité la croissance externe et la transformation de La Poste en entreprise de services marchands. Ce qui correspond à sa demande de changement de statut de l'entreprise publique en société anonyme pour ouvrir son capital, ce qui n'est rien d'autre que la privatisation de La Poste.

Le contrat de plan entre l'Etat et La Poste, pourtant toujours inscrit dans la loi, est remplacé par un contrat de « service public ». Ce contrat n'apporte pas de réponses aux besoins nouveaux de la population. Il ne présente aucune garantie pour maintenir et développer les activités et les missions de service public postal, assurer un financement durable. Il confirme le désengagement de l'Etat.

Le contrat de service public signé entre La Poste et l'Etat pour 2008-2012

Missions de service public contenues dans le contrat	Financement aujourd'hui	Conséquences du contrat 2008-2012
Service de distribution Des envois postaux 6 jours par semaine	Par le monopole détenu par La Poste	Libéralisation totale le 1.1.2011 du courrier. Mutisme de l'Etat quant à sa contribution financière. La question du financement, du contenu et de la tarification des services est posée
La presse Distribution et acheminement	L'accord tripartite signé le 22/07/2004 entre l'Etat, les représentants de la presse et La Poste a prévu un engagement financier annuel de l'Etat de 242 M€ sur la période de 4 ans couverte par l'accord du 1 ^{er} janvier 2005 au 31 décembre 2008, alors que le coût de la presse est estimé à 430 M€	La mission confiée à Mr SCHWARTZ, magistrat de la cour des comptes devra définir le nouveau dispositif applicable au 1 ^{er} janvier 2009. Si une période transitoire était nécessaire, la contribution de l'Etat de 242 M€ par an, serait alors reconduite dans l'intervalle. Mais l'Etat prévoit une diminution progressive jusqu'à 180 M€ en 2015.
Aménagement du territoire Contribution de La Poste au développement territorial local et à la politique de la ville	Coût estimé à 399 millions : 255 en 2008 financés par La Poste et 144 par l'Etat. Mais au titre des bénéfices 2007, reversement de 141 millions à l'Etat donc opération quasi blanche pour l'Etat et 399 Millions à la charge de La Poste	Toujours aucun engagement sur la contribution financière de l'Etat pour les années à venir
Accessibilité bancaire Ouverture de livret A gratuitement. Obligation de réaliser toute opération de débit ou de crédit dès 1,5 euro	Chiffrable et définissable que sur le livret A Coût de 700 millions d'euros pondérés par 620 millions d'euros de commissions Déficit de 88 millions d'euros en 2006 pour La Poste Les grands comptes permettent d'équilibrer plus ou moins avec les plus petits	Avec la banalisation du livret A en 2009, risque de débauchage des grands comptes. La question du financement est encore une fois éludée. Mise en péril du logement Social car financé par le biais des fonds collectés par le Livret A. : 47 Millions d'Euros pour La Poste

Annexe II

Europe Postale : Un bilan désastreux !

Dans les pays où les services postaux sont déjà libéralisés, le service public s'est profondément dégradé, quand il ne s'est pas effondré en termes de réseau, d'emplois, de qualité de service ou de démocratie dans la gestion.

Bien loin de déboucher sur les progrès annoncés par ses défenseurs, l'ouverture à la concurrence et les privatisations ont en effet conduit les opérateurs postaux à orienter leurs choix d'investissement et de tarification en fonction des objectifs de rentabilité financière et de conquête de parts de marché au détriment des missions de service public.

Aujourd'hui, au mépris de toutes les leçons de l'expérience, et notamment de l'échec de l'ouverture à la concurrence par exemple en Suède ou au Royaume Uni, le gouvernement voudrait poursuivre la privatisation totale de la Poste et n'hésite pas à pratiquer une véritable stratégie de coup de force.

Mais qu'en est-il en dehors de nos frontières de la situation des postes en Europe ?

Le Réseau

Comparativement à certains opérateurs postaux européens, la France aurait besoin de développer son réseau par la création de nouveaux bureaux de Poste :

Les réseaux postaux européens en chiffres

Trois éléments doivent être pris en compte dans toute comparaison notamment avec l'Allemagne et les Pays-Bas :

- la superficie (551 500 km² en France, pour 357 000 km² en Allemagne et 41 526 km² aux Pays-Bas) ;
- la faible densité de la population (109 habitants au km² en France, contre le double en Allemagne et 3,5 fois aux Pays-Bas)
- le caractère rural du territoire (28 % de la population française vit en zone rurale, contre 15 % de la population allemande et 11 % de la population néerlandaise).

Densité moyenne :

- France : 109 habitants au km² et **3,1 points de contact pour 100 km²**
- Allemagne : 230 habitants au km² et **3,6 points de contact pour 100 km²**
- Royaume-Uni : 245 habitants au km² et **6,5 points de contact pour 100 km²**
- Pays-Bas : 387 habitants au km² et **5,6 points de contact pour 100 km²**

Points de contact :

France : 17 000 accueillant chaque jour 3,5 millions de clients répartis dans 14 000 communes (dont 10 000 de moins de 2 000 habitants).

98 % de français se trouvent à moins de 10 km d'un point de contact.

Allemagne : 12 800 (dont 5 300 gérés en propre).

100 % des ménages sont situés à moins de 2 km d'un point de contact (avec au moins une implantation dans toute commune de plus de 2 000 habitants).

Royaume-Uni : 15 900 (dont 500 gérés en propre et 8 000 épiceries de type « points Poste »).

95 % de la population se situe à moins de 5 km d'un point de contact au niveau national et à moins de 10 km au niveau départemental.

Pays-Bas : 2 100.

95 % de la population se situe à moins de 5 km d'une agence postale en zone résidentielle (avec au moins un point de contact pour toute ville de plus de 5 000 habitants), aucune couverture en zone rurale.

La superficie du territoire, la densité de la population et le caractère rural de la France justifient donc en comparaison aux autres pays la nécessité d'avoir un maillage territorial encore plus important.

Les évolutions sur le réseau

- En Europe, on a déjà pu faire le constat d'une baisse de 2% en moyenne du nombre de points de contacts entre 2000 et 2004.
Cette situation s'accompagne d'une forte volonté dans tous les pays pour transformer les bureaux de plein exercice en agences, boutiques, relais, etc.
- En France : La Poste contribue à assurer une mission d'aménagement du territoire, mais selon l'ARCEP, le récent décret n. 2007-29 du 5 janvier 2007 relatif au service universel postal fixe déjà un maillage constitué en France autour de **7 500 points de vente en lieu et place des 17 000 points de contacts**.
- La Suède est le premier Etat membre de l'Union européenne à avoir totalement libéralisé son marché depuis 1993. Cette libéralisation s'est traduite par la fermeture de 1 800 bureaux de poste sur 2 200. La Poste dans ce pays n'existant désormais qu'au travers de points de contacts installés dans des supérettes ou des stations service, faisant de la Suède un véritable désert postal avec un prix du timbre qui a véritablement flambé.

Il est à noter que sur les tarifs, les baisses de prix dans ce pays ont bénéficié uniquement aux grandes entreprises (50% de réduction depuis 1998) aux dépens des consommateurs particuliers et des PME (+ 30 à 50%) ;

↳ L'Allemagne envisage également la fermeture de 5 000 bureaux suite à l'ouverture complète à la concurrence sur les 13 000 actuels.

↳ Au Royaume-Uni, le nombre de bureaux de poste était de 20 615 en 1990 et devrait être réduit à 11 700 en 2008

L'Emploi

La privatisation menace directement la qualité et la pérennité de l'emploi de millions de postiers et des industries dépendantes à travers l'Europe.

Depuis le début du processus de libéralisation, on ne compte plus les suppressions d'emploi, l'instauration de la flexibilité avec l'intérim, le temps partiel imposé, la sous-traitance avec un statut de « travailleur à la demande » ou encore le travail des enfants comme en Allemagne récemment.

Tout cela dans la droite idéologie de la « flexicurité ».

Suppressions d'emplois

Les chiffres sont éloquentes, il ne faut pas chercher bien loin pour constater que l'un des plus grands plans sociaux européens est à l'œuvre depuis 1990.

Tous opérateurs confondus, plus de **300 000 emplois ont été détruits en quinze ans.**

C'est en effet partout la baisse programmée des effectifs avec des emplois de droit privé en remplacement d'emplois de fonctionnaire.

France : 25 000 emplois depuis 2001 et prévision d'une réduction de 60 000 emplois d'ici 2010 sur les 300 000 postiers actuels.

Belgique : 7 000 emplois entre 1998 et 2005,

Allemagne : 150 000 emplois depuis la réforme de 1990 jusqu'en 2002, des emplois qui n'ont pas été compensés par des créations d'emplois par les nouveaux opérateurs ; de plus, la majorité (2/3) des nouveaux emplois créés par ces nouveaux opérateurs sont très précaires ("mini-jobs") et payés moins de 400 € par mois ce qui a amené les syndicats allemands à exiger un salaire minimum.

Enfin, Deutsche Post vient de décider de se retirer du marché des livraisons express sur le marché aérien avec à la clé la disparition de 9.500 emplois.

Norvège : - 9 000 entre 2001 et 2005

Hollande : prévision de – 13 000 emplois d'ici 2011

Grande Bretagne : - 30 000 jusqu'en 2010,

Suède : le niveau d'emploi chez Posten AB a baissé de 57 400 en 1990 à 33 520 en 2005 (non compensé par les nouveaux opérateurs: City Mail n'a embauché que 1 062 salariés en 2005).

Désormais en Europe, les opérateurs du secteur postal se voient même pousser des ailes, comme TNT Post, filiale de la poste hollandaise, qui embauche en Allemagne des jeunes de 13 ans afin de distribuer des catalogues et des prospectus avec une rémunération comprise entre dix et quinze euros pour une durée de trois heures.

Pour seule garantie, les dirigeants de TNT assurent « *qu'ils ne feront travailler les enfants de 13 ans que s'ils ont une autorisation parentale* » ! Il est utile de rappeler « qu'observateurs et économistes » érigent la poste néerlandaise souvent en modèle...

Le statut des opérateurs

Dans les pays européens, le statut des postes est très varié. Quelques exemples :

- En **Hollande** TNT est privatisée.
- En **Allemagne**, libéralisée depuis le 1^{er} janvier 2008, Deutsche Post est cotée en bourse (l'État allemand y est minoritaire).
- En **Grande-Bretagne**, le marché est entièrement libéralisé mais la Royal Mail est détenue à 100% par l'État.
- En **Autriche**, Österreichische Post AG est détenue à 51% par une société contrôlée par l'État.
- En **Suède**, Posten AB est une SARL détenue à 100% par l'État dans un marché totalement libéralisé.
- En **Espagne**, Correos est public à 100%.

Guerre économique ou coopérations

A l'international, c'est l'abandon total des relations égalitaires, équitables et solidaires, laissant la place à une relation imposante et humiliante du plus riche à l'encontre du plus pauvre.

Les différents opérateurs postaux européens se sont lancés en effet dans une stratégie d'acquisition à l'international en développant un processus de rachat, de fusion ou absorption d'entreprises à dimensions européennes.

Dans le domaine du colis par exemple, les postes européennes ont déjà dépensé près de 100 Milliards pour des rachats d'entreprises sur des territoires voisins de leur pays

Les postes néerlandaise (privée, cotée en bourse) ou danoise, qui exercent leurs activités sur un marché intérieur de petite taille n'ont jamais caché leur volonté d'attaquer les grands marchés postaux européens comme la France pour se développer sur les marchés extérieurs.

Parallèlement la poste allemande, elle-même largement privatisée et cotée en bourse dont l'activité courrier représente le tiers du chiffre d'affaires de ce groupe, ne craint pas une éventuelle réduction de ses parts de marché intérieur, car elle trouve des ressources considérables dans ses autres branches d'activités (logistique, transport express)

Situation ubuesque : Après avoir vendu sa branche des services financiers, la Deutsche Poste l'a racheté à hauteur de 2,3 milliards d'euros pour la revendre à nouveau aujourd'hui.

Pourtant, il serait illusoire de penser qu'à ce niveau il y ait une concurrence, dans la mesure où, les mêmes investisseurs financiers procèdent à des investissements croisés, un peu dans le capital de la poste allemande, un peu dans la poste hollandaise, un peu dans la poste française et une forte pression sur les uns, comme sur les autres pour imposer des chantages à l'emploi, aux salaires, aux conditions de travail, etc.

La raison d'être des marchés financiers est l'approvisionnement ininterrompu de toujours plus de liquidités (qui peut par exemple correspondre aux besoins financiers nécessaires pour payer les retraites capitalisées et gérées par les fonds de pension).

Aux monopoles publics se substituent alors des monopoles privés, à cette différence près que leurs actions ne sont plus guidées par l'intérêt général mais par l'intérêt privé dont la finalité est l'accumulation de profits financiers.

Quand on sait que 80% des populations de la planète n'ont plus aucun moyen d'échange, n'ont pas d'accès à la communication, ou alors à des coûts usuraires, on comprend mieux pourquoi l'alternative n'est pas entre l'ouverture au monde et le repli sur l'hexagone, mais entre la guerre économique et la coopération.

La proposition d'aller vers de grandes coopérations entre opérateurs postaux pour construire un service public postal européen pourrait déjà être une réponse à cette situation.

* *

*